



# PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

Date de Convocation : 09 novembre 2021

**Nombre de conseillers en exercice : 31**

**Nombre de conseillers présents ou représentés par leur suppléant : 25**

**Nombre de votants : 25**

\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Demandes de financement de l'Etat (subvention DTER / DSIL) 2022 : Réhabilitation du gymnase à Conlie, Friche commerciale à Sillé le Guillaume, Création d'un Tiers lieu,
- 2) Travaux au multi accueil à Sillé le Guillaume
- 3) Information sur la réorganisation du Relais Petite Enfance
- 4) Subvention annuelle à la Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe
- 5) Label Village internet
- 6) Création d'un Comité de pilotage (COFIL) Mutualisation
- 7) Affaires diverses
- 8) Questions orales

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre à 18h00, le conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 9 novembre 2021, s'est réuni au pôle intercommunal à Conlie en séance publique sous la présidence de Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS.

**Etaient présents** : Christian LEMASSON, Valérie RADOU, Dominique AMIARD, Jean-Paul BLOT, Patrice GUYOMARD, Chantal BEZANNIER, Sonia MOINET, Jean-Jacques OREILLER, Fabienne RIVOL, Martine COTTIN, Killian TRUCAS, Jean-Luc VIAU (*suppléant de Daniel LEFEVRE*), Jean-Claude LEVEL, Nathalie PASQUIER-JENNY, Pascal LEBRETON, Hugues BOMBLED, Stéphane BRUNET, Thierry DUBOIS, Mikaël FOUCHARD, Alain HORPIN, Loïc CHAUMONT, Josiane GARREAU, Eric POISSON, Michel PATRY, Laurence DUBOIS.

**Absents excusés (pouvoir)** : Vincent HULOT, Mikael JUPIN, Sylvie BOULLIER, Jean-Paul BROCHARD, Gérard GALPIN, Claire PECHABRIER,

Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS, procède à l'appel des membres du conseil communautaire. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente de la 4CPS ouvre la séance.

Monsieur Pascal LEBRETON a été désigné Secrétaire de séance.

Assistait également Monsieur Eric BADIN, Directeur Général de la 4CPS.

**Objet : Demandes de subvention DTER 2022 : Création d'un Tiers lieu, Réhabilitation du gymnase à Conlie, Friche commerciale à Sillé le Guillaume**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022 les projets susceptibles d'être éligibles sont dans l'ordre de priorité :

- 1 – Réhabilitation du gymnase intercommunal à Conlie
- 2 – Aménagement de locaux professionnels dans le bâtiment de l'ancien Intermarché sur la zone d'activités à Sillé le Guillaume
- 3 – Création d'un tiers lieu à Sillé le Guillaume

Après délibération, le conseil communautaire adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes par ordre de priorité :

- 1 – Réhabilitation du gymnase intercommunal à Conlie
- 2 – Aménagement de locaux professionnels dans le bâtiment de l'ancien Intermarché sur la zone d'activités à Sillé le Guillaume
- 3 – Création d'un tiers lieu à Sillé le Guillaume

**a) Réhabilitation du Gymnase de la 4CPS à Conlie :**

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention
Financement de l'Etat (DETR, DSIL, contrat de ruralité)	126 560,00 €	29%		
Conseil Régional	136 000,00 €	31%		
Conseil départemental	87 520 €	20%		
Autre collectivité (à préciser)	0			
Autre financeur public (à préciser)	0			
<b>Part restant à la charge du maître d'ouvrage</b>	87 520,00 €	20,00%		
<b>MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION</b>	437 600,00 €	100%	437 600,00 €	

Le conseil communautaire :

- autorise Mme la Présidente à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**b) AMENAGEMENT DE LOCAUX PROFESSIONNELS DANS LE BATIMENT DE L'ANCIEN INTERMARCHÉ SUR LA ZONE D'ACTIVITES A SILLÉ LE GUILLAUME**

Vu la délibération n° 2018118 relative à l'acquisition de la friche commerciale (ex Intermarché) à Sillé le Guillaume en date du 2 juillet 2018,

Vu l'acte de vente entre la société CARDINAL PARTICIPATIONS et la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé en date du 11 janvier 2019,

Vu la délibération n° 20211182 relative au projet de réhabilitation de la friche commerciale (ex Intermarché) à Sillé le Guillaume en date du 13 septembre 2021,

Considérant que l'opération est susceptible d'être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'exercice 2022,

Suite à l'acquisition d'une friche commerciale en Janvier 2019, la commission « Développement Economique » de la 4CPS a étudié et validé l'opportunité de réhabiliter cette friche, en y créant des cellules afin d'accueillir des entreprises. Cette réhabilitation comprend plusieurs phases dont la 1ère est en cours avec la division du bâtiment de 2 585 m<sup>2</sup> en plusieurs cellules et la réfection de l'ensemble du bardage extérieur.

En 2nde phase, la 4CPS souhaite finaliser la rénovation de cet immobilier avec les aménagements extérieurs (enrobé, clôture, portail, éclairage, etc.) et l'intérieur du bâtiment (6ème cellule professionnelle).

Vu le tableau financement présenté ci-dessous,

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	
Travaux de construction	365 808 €	Maître d'ouvrage	182 904 €	50 %
		Fonds Européens	/	
		DETR	182 904 €	50 %
		FNADT	/	
		Conseil Régional	/	
		Conseil Général	/	
		Autre collectivité (à préciser)	/	
		Autre public (à préciser)	/	
		Fonds privés	/	
<b>TOTAL</b>	365 808 €	<b>TOTAL</b>	365 808 €	

Vu la somme prévue au budget 2020 pour ce projet,

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour :

- Approuver la 2nde phase de réhabilitation de la friche commerciale,
- Approuver le tableau de financement annexé de la présente délibération,
- Autoriser Madame la Présidente à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2022,
- Attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- Attester des inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes ont été inscrites au budget de la Communauté de Communes au titre de l'année 2021,
- Attester de la compétence de l'EPCI à réaliser les travaux,
- Autoriser, la Présidente à signer la convention de financement relative à cette opération ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**c) Création d'un tiers lieu :**

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention ou date à laquelle la subvention a été sollicitée
Financement de l'Etat (DETR et DSIL)	245 800,00 €	50%	491 600,00 €	
Conseil Régional	98 320,00 €	20%	491 600,00 €	
Conseil départemental				
Autre collectivité (à préciser)				
Autre financeur public (à préciser)				
<b>Part restant à la charge du maître d'ouvrage</b>	147 480,00 €	30%	491 600,00 €	
<b>MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION</b>	491 600,00 €	100%	491 600,00 €	

Le conseil communautaire :

- autorise Mme la Présidente de la 4CPS à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Transmis au contrôle de légalité le 29.11.2021

**N° 2021144DEL**

**Objet : Travaux au multi accueil à Sillé le Guillaume**

**Des travaux d'aménagement** sont prévus dans l'Espace Petite Enfance de Sillé le Guillaume afin de :

- Créer un espace de repos pour le personnel dans un local de rangement à l'étage, tout en recréant les espaces de rangement supprimés
- Création d'une douche pour le personnel
- Création d'un espace de stockage sous l'escalier pour les couches

L'architecte Michel Roinné du cabinet architecte DPLG a été sollicité pour réaliser un estimatif du coût des travaux et pour un contrat de maîtrise d'œuvre.

**ETAGE**

- Construction de 2 placards de rangement dans la salle d'activité + 2 sur le palier : (Panneaux mélaminés 19mm M3, portes coulissantes verrouillables) = 4.000 € HT
- Aménagement du local rangement en salle de pause (Cuisinette équipée, châssis ouvrant à l'italienne en façade, VMC, électricité, plomberie peintures) = 5.000 € HT
- Transformation du local WC étage en douche accessible PMR (Dépose appareils, sol et faïence, modification canalisation, siphon de sol avec pentes, revêtements sol et murs PVC soudé type TARADOUCHE, robinetterie douche + barres et siège PMR, repose WC et lave-mains) = 5.000 € HT

**Rez De Chaussée**

- Fermeture sous l'escalier béton, cloison CF1h, bloc-porte 83/204 cf1/2h avec FP, modifications éclairage, peintures = 1.000 € HT

**TOTAL TRAVAUX = 15.000 € HT Soit TTC (TVA 20%) = 18.000 € TTC**

**Honoraires de Maîtrise d'œuvre**

- Plans du projet, cadre de descriptif des travaux = 750 € HT

- Planning des travaux, suivi de chantier = 1.500 € HT

**TOTAL HONORAIRES = 2.250 € HT Soit TTC (TVA 20%) = 2.700 € TTC**

Au budget 2021, 15 000 euros TTC étaient inscrits. L'acceptation des travaux nécessitera une décision modificative.

Vu le projet de travaux d'aménagement

Vu, la proposition d'honoraires de Michel Roigné, cabinet architecte AAUE

Vu l'avis de la commission

Le conseil communautaire décide :

- D'approuver la note d'honoraires de Michel Roigné, cabinet architecte AAUE

- D'autoriser la présidente à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec ce dernier

**Votants : 25**

**Ont voté pour : 21**

**Ont voté contre : 3**

**Se sont abstenus : 1**

*Transmis au contrôle de légalité le 29.11.2021*

**N° 2021145DEL**

**Objet : Décision modificative du budget annexe Enfance jeunesse exercice 2021 :**

Le conseil communautaire décide de modifier le budget annexe enfance jeunesse exercice 2021 de la manière suivante :

En section d'investissement dépenses :

Article 020 : - 3000 euros

Article 2183 : - 1000 euros

Article 2188 : - 1700 euros

Article 2313 : + 5700 euros

*Transmis au contrôle de légalité le 29.11.2021*

**N° 2021146DEL**

**Objet : Subvention annuelle à la Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe**

Depuis 2013, la Communauté de Communes est partenaire de la Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe (ADOS 72) installée dans la MSP à Sillé le Guillaume et verse une subvention annuelle de 1 000 euros pour couvrir leur loyer.

ADOS 72 apporte un accueil, une écoute et un soutien aux adolescents (de 11 à 21 ans traversant une période de crise, de rupture familiale et/ou scolaire) et à leur famille. Les adolescents présentent diverses situations personnelles allant de la simple crise d'adolescence aux troubles du comportement les plus sévères, en passant par des situations de conflits familiaux aboutissant à des ruptures de dialogues parents adolescents.

Le rapport annuel d'activité fait état sur notre territoire de 98 entretiens en 2020 concernant 39 situations d'adolescents et de leur famille ayant un besoin de consultations.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de verser à la Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe (ADOS 72) une subvention de 1000 euros au titre de l'année 2021 sur le budget général exercice 2021.

*Transmis au contrôle de légalité le 29.11.2021*

**Objet : Label Village internet**

**ADHESION ET PARTICIPATION AU LABEL NATIONAL TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET**

La collectivité met en place de nombreuses actions au niveau numérique. C'est l'occasion d'évaluer et de faire reconnaître cette mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

La collectivité doit adhérer pour participer au label. Pendant l'année, elle référence ces actions et reçoit le nombre d'arobase correspondant au début de l'année suivante.

Toute collectivité participante s'engage dans le mouvement de l'internet public et citoyen français et à ce titre reçoit au moins une arobase. Ce label national, déjà remis à 1200 communes, est organisé par l'association d'élus Villes Internet, dédiée à l'Internet citoyen.

La cotisation est de 0.06€ par habitant, soit 1 098,36 € pour l'année.

Ce label est avant tout une récompense et une vitrine sur les efforts des usages du numérique envers le territoire et ses habitants. La 4CPS ferait partie d'un réseau national avec accès à ses actions et à celles d'autres collectivités, des actualités dédiées au numérique et à ses usages, participation et échange d'informations, affichage du label obtenu.

Les actions de la 4CPS mais aussi des communes membres pourraient être valorisées. A l'échelle locale, cela permet de parler de la collectivité et de montrer les différents services.

Par ailleurs, la Sarthe voulant déployer sa stratégie numérique, ce serait une belle opportunité de mettre en avant nos atouts et d'être peut-être « acteur moteur » sur cette démarche du conseil départemental en étant labellisé.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion en 2022 à l'association VILLES INTERNET
- d'approuver la candidature de la 4CPS en 2022 au LABEL NATIONAL TERRITOIRES INTERNET
- d'autoriser, la Présidente à signer les documents relatifs à cette adhésion

*Transmis au contrôle de légalité le 29.11.2021*

**Objet : Label Village internet**

**ADHESION ET PARTICIPATION AU LABEL NATIONAL TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET**

La collectivité met en place de nombreuses actions au niveau numérique. C'est l'occasion d'évaluer et de faire reconnaître cette mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

La collectivité doit adhérer pour participer au label. Pendant l'année, elle référence ces actions et reçoit le nombre d'arobase correspondant au début de l'année suivante.

Toute collectivité participante s'engage dans le mouvement de l'internet public et citoyen français et à ce titre reçoit au moins une arobase. Ce label national, déjà remis à 1200 communes, est organisé par l'association d'élus Villes Internet, dédiée à l'Internet citoyen.

La cotisation est de 0.06€ par habitant, soit 1 098,36 € pour l'année.

Ce label est avant tout une récompense et une vitrine sur les efforts des usages du numérique envers le territoire et ses habitants. La 4CPS ferait partie d'un réseau national avec accès à ses actions et à celles d'autres collectivités, des actualités dédiées au numérique et à ses usages, participation et échange d'informations, affichage du label obtenu.

Les actions de la 4CPS mais aussi des communes membres pourraient être valorisées. A l'échelle locale, cela permet de parler de la collectivité et de montrer les différents services.

Par ailleurs, la Sarthe voulant déployer sa stratégie numérique, ce serait une belle opportunité de mettre en avant nos atouts et d'être peut-être « acteur moteur » sur cette démarche du conseil départemental en étant labellisé.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion en 2022 à l'association VILLES INTERNET
- d'approuver la candidature de la 4CPS en 2022 au LABEL NATIONAL TERRITOIRES INTERNET
- d'autoriser, la Présidente à signer les documents relatifs à cette adhésion

*Transmis au contrôle de légalité le 29.11.2021*

**Objet : CANDIDATURE AU CONTRAT TERRITORIAL EAU SARTHE MEDIANE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Depuis plusieurs années, le centre bourg de Mézières-sous-Lavardin connaît des épisodes d'inondation consécutifs à des intempéries, et dont le temps de retour observé est de 2 à 6 ans (1999, 2001, 2003, 2009, 2013 et 2018 pour les derniers évènements ayant entraîné une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle).

Le point le plus « symptomatique » se situe au carrefour de la RD82 et du chemin de la fuie : point d'entrée du ruisseau dans un busage qui traverse le bourg, et point bas de la RD82. Si le dimensionnement du busage interroge, d'autres désordres hydrauliques bien en amont (aménagements sur tout le bassin versant, profil du ruisseau) et en aval (profil et continuité jusqu'à La Longuève) semblent contribuer à ces inondations.

Aucune conséquence humaine n'est à déplorer jusqu'ici. Mais les élus souhaitent engager des travaux pour limiter les risques pour les habitants et les biens. Ces travaux ne peuvent s'appuyer que sur étude approfondie et fiable, prenant en compte d'autres aspects que la seule problématique d'inondation. En amont et en aval de la section busée du ruisseau, celui-ci a été reprofilé tel un « fossé » : en amont pour longer une route, en aval pour réduire l'emprise sur les champs traversés. Le souhait de la municipalité est de retrouver autant que possible une « morphologie » de cours d'eau. Sur la partie aval, l'acquisition de terrains doit faciliter cette restauration et permettre au besoin la création d'une zone d'expansion.

L'agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire pourrait participer au financement de cette étude, à condition qu'elle se réalise à l'échelle du sous bassin-versant et que l'étude recherche des techniques dites douces qui permettront à la fois de limiter l'impact des inondations et participeront à l'amélioration du bon état des eaux.

D'un point de vue financier, le tableau suivant identifie les modalités de financement prévues :

Intitulé de l'action	Montant total de l'étude	2022-2024		
		AELB	Région PdL	4CPS : autofinancement
<b>Etude du bassin de la Guepe : Compilation des données existantes à l'échelle du bassin versant afin de proposer des pistes d'aide à la décision à destination des élus communaux et intercommunaux pour limiter le risque inondation et participer à l'amélioration de l'état écologique</b>	<b>30 000</b>	<b>15 000</b>	<b>9 000</b>	<b>6 000</b>

Montant TTC en euros ou HT

Afin de compléter notre demande de subvention, le conseil communautaire est invité à délibérer pour confirmer la demande de subvention.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil communautaire entérine le dossier de demande de subvention et charge Stéphane BRUNET, Vice-Président et élu référent et Nicolas KERCKHOF, l'agent référent du dossier d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de représenter la 4 CPS au sein du CTeau Sarthe médiane.

**Votants : 25**

**Ont voté pour : 23**

**Ont voté contre : 0**

**Se sont abstenus : 2**

*Transmis au contrôle de légalité le 29.11.2021*

**Objet : Système de sécurité incendie (SSI) au Club de Voile de Sillé-Plage (CVSP)**

Le système de sécurité incendie est à remplacer au CVSP, sous occupant de la 4CPS à Sillé Plage. La 4CPS est propriétaire des bâtiments.

Interrogée par mail le 9 février 2021 sur la réglementation applicable pour le remplacement du SSI du club de voile de Sillé plage (CVSP), la Préfecture de la Sarthe apportait les éléments de réponse suivants : *Lors du dernier passage de la commission de sécurité le 16/12/2020, de cet ERP qui comprend une partie avec hébergement et une autre partie sans hébergement, il n'est pas fait état dans le rapport de visite d'un dysfonctionnement du système d'alarme. Toutefois comme cela a été confirmé par Monsieur Trifaut, le préventionniste en charge du suivi de cet établissement, le SSI actuel qui se situe sur la partie hébergement est vétuste, et il a attiré l'attention des membres du groupe de visite de l'intérêt d'anticiper son remplacement, en déposant d'ores et déjà une autorisation de travaux en prenant l'attache d'un coordinateur SSI. En effet, en cas de panne du SSI, et compte tenu de son ancienneté, l'entreprise en charge de sa maintenance ne serait pas en mesure de remplacer les pièces défectueuses.*

*Précisément pour la question du remplacement, cet établissement pour la partie du bâtiment avec hébergement, il est soumis à la réglementation des petits établissements avec hébergements de l'arrêté du 22 juin 1990 (JO du 26 août 1990). Aussi, le remplacement du SSI doit se faire à l'identique. En effet, pour les locaux réservés au sommeil, ils doivent être équipés d'un système de sécurité incendie de catégorie A.*

*Pour le bâtiment sans hébergement actuellement classé en 5ème cat, il peut rester comme actuellement avec un système d'alarme de type 4. Toutefois, il peut être également envisagé (même si ce n'est pas obligatoire), une extension du SSI pour ce bâtiment. Le coordinateur SSI pourra vous communiquer les éléments sur ce point.*

Une consultation a été lancée par la 4CPS le 22 février 2021 pour une mission de maîtrise d'œuvre et coordination SSI. Trois offres ont été reçues : BET Bellec (13 500 euros HT), Tessi ingénierie (10 900 euros Ht avec option DAO à 3 000 euros HT), IDF (9 300 euros HT avec option Autocad DWG à 1050 euros HT).

L'offre de Tessi ingénierie est la plus détaillée et répond en tous points au cahier des charges.

La commission « Tourisme » propose de retenir l'offre la mieux-disante proposée par Tessi Ingénierie avec l'option DAO pour un montant global de 13 900 euros HT. Interrogé par téléphone sur une éventuelle actualisation de son devis, le bureau d'étude confirme son offre de prix.

Le conseil communautaire décide de retenir l'offre du bureau d'étude TESSI INGENIERIE pour un montant de 13 900 euros HT, option DAO comprise.

*Transmis au contrôle de légalité le 29.11.2021*

---

Dél. N°2021143DEL  
Dél. N°2021144DEL  
Dél. N°2021145DEL  
Dél. N°2021146DEL  
Dél. N°2021147DEL  
Dél. N°2021148DEL  
Dél. N°2021149DEL  
Dél. N°2021150DEL

---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Valérie RADOU, Présidente, lève la séance à 19 heures 30.

Vu pour être affiché le 02 décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

La Présidente

Mme Valérie RADOU

